



Immigration et difficultés de recrutement

Jean Beuve, Madeleine Péron et Baptiste Roux^(*)

La crise du Covid-19 constitue une expérience particulière pour tenter d'approcher les effets des flux migratoires sur les équilibres économiques en France. Deux phénomènes ont cours au même moment : d'un côté, les flux migratoires à destination de la France ont été très fortement impactés à la baisse par les contraintes sanitaires au niveau mondial, et de l'autre, de nombreuses entreprises françaises déclarent des difficultés pour recruter des travailleurs et répondre à leurs besoins de mains d'œuvre. À partir des données de l'enquête Acemo-Covid, nous établissons dans cette étude une relation significative et positive entre les entreprises déclarant d'importantes difficultés de recrutement et les secteurs présentant, avant la crise, une part importante de travailleurs immigrés parmi la main d'œuvre totale. Ces résultats suggèrent que les difficultés de recrutement observées à l'été 2021 en France sont potentiellement liées au faible afflux de travailleurs étrangers, révélant par là même l'importance de l'immigration dans l'activité économique. Cette relation s'observe principalement pour les métiers peu qualifiés et relativement précaires, et apporte des éléments supplémentaires concernant une complémentarité, plutôt qu'une substituabilité, des travailleurs natifs et étrangers.

1. Introduction

Dans la *Note du CAE* « L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance », Auriol et Rapoport (2021) mobilisent la littérature économique afin de combattre l'idée reçue selon laquelle les immigrés sont une menace pour les emplois des natifs. En premier lieu, la distribution de qualifications des immigrés peut être complémentaire de celle des natifs. C'est le cas aux États-Unis mais aussi en Europe où plus d'un tiers des immigrés n'a pas fini le lycée, alors qu'ils ne sont que 25 % parmi les Européens natifs tandis que, symétriquement, un tiers des immigrés a atteint un niveau d'études du supérieur (Commission européenne, 2017). En second lieu, l'immigration peut aussi constituer une réponse au déclin démographique, dans la mesure où elle vient renforcer la population active. Sur les dernières décennies, 70 % de l'augmentation de la force de travail européenne est due à l'immigration, contre 47 % aux États-Unis. En troisième lieu, les immigrés peu qualifiés occupent généralement des emplois dans des secteurs à l'activité saisonnière, pénible physiquement et/ou à horaires décalés qui sont souvent délaissés par les nationaux (Orrenius et Zavadny, 2009). Dès lors, et de manière contre-intuitive, l'immigration non-qualifiée peut entraîner une hausse de la participation au marché du travail chez les natifs, notamment en fournissant des services à la personne, ce qui libère le travail qualifié féminin, favorable à la croissance (Cortes et Tessada, 2011). En quatrième et dernier lieu, l'emploi des immigrés est également plus fortement lié au cycle économique que l'emploi des nationaux. Les moins qualifiés ont des taux d'occupation plus élevés en période de croissance et sont les premiers à perdre leur emploi en période de récession (Alonso, 2011).

Ce Focus est publié sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage que ceux-ci.

(*) Respectivement Conseil d'analyse économique (CAE) et Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne ; Conseil d'analyse économique (CAE) et Conseil d'analyse économique (CAE).

Le présent *Focus* se propose, lui aussi, d'informer le débat sur la complémentarité ou substituabilité entre travailleurs immigrés et domestiques en se servant de la crise sanitaire du Covid-19 comme une expérience naturelle. En effet, par ses implications immenses sur les déplacements entre pays, la crise sanitaire du Covid-19 peut être caractérisée comme un choc négatif exogène sur l'immigration. D'après les chiffres de la Direction générale des étrangers de France, 220 535 premiers titres de séjour ont été délivrés en 2020, soit -20,5 % par rapport à 2019, quant au nombre total de visas (somme des premiers visas et des renouvellements), il est passé de 3 534 999 en 2019 à 712 311 en 2020, soit une baisse de 79,8 %. L'immigration strictement professionnelle a diminué quant à elle de près d'un tiers (DGEF, 2020). Ainsi, bien que l'impact de la crise sur la sphère économique dépasse largement le cadre de la question migratoire, la question de savoir si cette forte diminution des flux de travailleurs immigrés est susceptible d'avoir eu des conséquences sur les difficultés de certains secteurs demeure importante. En particulier, notre objectif est d'analyser si les entreprises appartenant aux secteurs qui d'ordinaire emploient une large proportion de main d'œuvre immigrée rencontrent aujourd'hui des difficultés de fonctionnement plus grandes que celles appartenant aux secteurs qui ont moins recours au travail des immigrés.

Notre problématique peut donc se résumer de la façon suivante : les entreprises des secteurs d'activité qui emploient traditionnellement une plus grande proportion de travailleurs immigrés sont-elles plus nombreuses, en proportion, à rencontrer des difficultés de recrutement dans le contexte actuel de faible immigration ?

2. Méthodologie

2.1. Démarche empirique

Nous étudions la relation entre la part d'immigrés⁽¹⁾ parmi la population active occupée en 2018 et la proportion d'entreprises déclarant des difficultés de recrutement pour les mois de juillet et août 2021, par secteur d'activité. Ce décalage de temporalité vise à observer les effets du choc actuel sur les difficultés de recrutement de secteurs d'activité d'ores et déjà (*ex ante*) employeurs d'une certaine proportion de travailleurs immigrés. L'année 2018 sert ainsi d'étalon pour représenter la part d'immigrés au sein des secteurs d'activité sur la période pré-choc.

Cette hypothèse implique de considérer que la proportion de travailleurs immigrés par secteur s'est maintenue entre 2018 et début 2020. Nous contrôlons la robustesse de cette hypothèse en comparant nos données sur le recensement des travailleurs immigrés en 2018 avec des données équivalentes pour l'année 2016, en vue de mettre en lumière la dimension structurelle de l'immigration du travail au niveau sectoriel. L'écart moyen au niveau sectoriel entre les proportions de travailleurs immigrés pour les années 2016 et 2018 s'élève à 0,4 point de pourcentage avec un écart-type égal à 0,7. Les secteurs du bâtiment et de l'hébergement-restauration, centraux dans notre étude (*cf.* section 3.1. *Résultat principal*), observent des différentiels respectifs de 0,7 et 0,8 point de pourcentage. Ainsi, les évolutions en termes de proportion de travailleurs immigrés au sein des secteurs d'activité s'avèrent de faible ampleur, par conséquent le choix de l'année 2018 comme étalon de la part d'immigrés dans l'emploi est une hypothèse légitime. D'autre part, la fenêtre de temps pendant laquelle nous sommes en mesure d'observer les difficultés de recrutement se limite aux mois de juillet et août 2021. C'est une période courte, pour laquelle il est difficile de contrôler pour d'éventuels effets conjoncturels intra-sectoriels et donc de tirer des conclusions robustes sur la relation étudiée. En effet, l'effet global de la crise sanitaire sur les difficultés de recrutement de l'entreprise ne peut se résumer au seul canal du choc négatif sur l'immigration de travail. Il existe d'autres voies d'impact de la crise Covid sur la capacité des entreprises à recruter, liées notamment aux difficultés financières de l'entreprise impliquant une moindre flexibilité sur les conditions d'embauche ou à des effets de réputation détournant les chercheurs d'emploi de certains secteurs d'activité. Pour limiter le biais de non-prise en compte de ces effets, nous vérifions dans la plupart de nos spécifications la robustesse de la

(1) Nous définissons ici « immigré » comme une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, selon la définition considérée par l'INSEE et formulée par le Haut-Conseil à l'intégration.

relation entre la proportion d'entreprises rencontrant des difficultés de recrutement et la part d'immigrés dans la main d'œuvre totale en incluant un contrôle sur la proportion d'entreprises déclarant des difficultés financières au sein du secteur d'activité.

Par ailleurs, la fenêtre temporelle réduite utilisée ne nous permet pas d'étudier les difficultés de recrutement des entreprises par secteur avec un recul sur plusieurs années. L'hypothèse selon laquelle les secteurs avec une forte proportion d'immigrés rencontraient déjà d'importantes difficultés de recrutement avant la crise limiterait l'impact du choc Covid sur la relation que nous présentons ici, laquelle relèverait alors davantage d'un résultat structurel. Les enquêtes mensuelles de conjoncture par secteur de l'Insee nous informent que la situation diffère selon les secteurs d'intérêt. En janvier 2020, comparativement à la proportion d'entreprises parmi l'ensemble des secteurs déclarant des difficultés de recrutement (40 %), cette proportion est structurellement plus élevée dans l'industrie du bâtiment (77,1 %) mais demeure du même ordre dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (39,5 %)⁽²⁾. Ainsi, bien que l'ampleur des difficultés sectorielles de recrutement durant la période pré-choc soit essentielle en vue de caractériser un effet causal entre difficultés de recrutement et proportion de travailleurs immigrés, cet aspect ne suffit pas à annuler l'hypothèse d'une accentuation des difficultés de recrutement liées au choc migratoire.

Enfin, notre étude considère la relation entre deux variables agrégées par moyenne au niveau sectoriel, pouvant donc masquer des hétérogénéités internes. Ainsi, l'adéquation entre proportion d'entreprises déclarant des difficultés de recrutement et part d'immigrés dans un secteur ne garantit en rien que les entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter et celles qui embauchent traditionnellement une large part d'immigrés sont les mêmes. Cette limite, imposée par l'utilisation de grandes bases de données au niveau sectoriel, est toutefois atténuée par la taille de notre échantillon et la comparaison entre un nombre conséquent de secteurs d'activité. Ainsi, les résultats que nous obtenons sur la relation entre immigration et difficultés de recrutement, bien qu'intéressants et révélateurs d'une relation de substituabilité entre travailleurs natifs et étrangers, doivent être interprétés avec une certaine prudence.

2.2. Données

2.2.1. Sources des données

Dans le cadre de l'étude, nous utilisons principalement deux sources : les données de recensement de la population par l'INSEE pour l'année 2018, et les résultats de l'enquête Flash Acemo-Covid, menée par la DARES, pour les mois de juillet et août 2021. Comme expliqué en 2.1, le décalage de temporalité entre les deux jeux de données vise à mettre en évidence l'effet du Covid sur les difficultés de recrutement dans des domaines d'activité dont les métiers sont *ex ante* plus ou moins occupés par des travailleurs immigrés.

Le recensement de la population, mis à jour annuellement, procure des données générales sur l'évolution de l'ensemble de la population résidant en France selon un certain nombre de critères (âge, sexe, PCS...). Nous utilisons une version de ces données agrégées par familles et domaines professionnels (FAP 2009, incluant 87 postes et 22 sous-postes) pour les travailleurs immigrés et non immigrés, en distinguant l'origine géographique (lieu de naissance) des immigrés par continent.

Ces données nous permettent donc de déterminer pour chaque domaine d'activité la part de travailleurs immigrés au sein du domaine, ainsi que la part de travailleurs immigrés issus de zones géographiques spécifiques. La précision des domaines d'activité varie selon l'utilisation des sous-postes (par exemple, « agriculture ») ou bien des postes codés avec un chiffre et une lettre supplémentaires (par exemple, « agriculteurs », « maraîchers », « techniciens et cadres de l'agriculture »), les premiers marquant une certaine hétérogénéité.

(2) Ces ordres de grandeur reflètent fidèlement les différentiels à l'œuvre depuis 2004 entre ces 3 catégories d'entreprises.

L'enquête Flash Acemo-Covid, conduite par la DARES, remplace dès avril 2020 l'enquête trimestrielle Acemo en vue d'étudier, à travers une quinzaine de questions, l'adaptation de la force de travail au sein des entreprises (de plus de 10 salariés) durant la crise. À partir du mois de juillet 2021, le questionnaire inclut une partie sur le manque de personnel et les difficultés de recrutement des entreprises, en codant par des variables indicatrices (= 0 ; 1) les choix de réponse réalisés à chaque étape. Cette partie se décompose en trois questions : la première vise à déterminer si le manque de personnel constitue l'une des sources de difficultés majeures de l'entreprise ; si tel est le cas, l'entreprise est invitée à préciser les causes de ce manque de personnel ; enfin, la majorité des causes potentielles étant liées aux difficultés de recrutement, la dernière question concerne les raisons de ces difficultés de recrutement. Dans le but d'apparier les résultats de cette enquête avec les données INSEE, nous agrégeons, par moyenne, les observations des variables liées aux difficultés de recrutement sur les deux mois d'enquête par activité principale de l'entreprise (selon la Nomenclature des activités françaises 2008 : niveau 5, sous-classes, 732 activités). Cela résulte ainsi en un jeu de données informant, pour chaque activité principale, la proportion d'entreprises ayant répondu positivement à chaque choix potentiel de la partie « Manque de personnel et difficultés de recrutement » de l'enquête. Il est à noter que ces entreprises demeurent anonymes tout au long du traitement des données.

Au cours de l'analyse, nous définissons pour chaque poste d'activité de la base de données INSEE un niveau de qualification de l'activité. Ce niveau de qualification est défini par un indice sur une échelle allant de 3 à 8, en suivant la nomenclature officielle de la Direction de l'information légale et administrative (DILA) et les portraits statistiques des métiers en 2014 de la DARES. Pour un certain nombre d'activités, l'hétérogénéité du niveau de qualification nous a conduits à attribuer à l'activité un indice en nous basant sur l'estimation approximative d'un niveau « moyen » de qualification au sein du domaine professionnel. Cette imparfaite concordance invite à nouveau à considérer avec prudence certains résultats liés au niveau de qualification des travailleurs.

2.2.2. Appariement des différentes bases de données

L'appariement entre les bases de données de l'INSEE et de la DARES requiert une définition commune du domaine d'activité. La nomenclature utilisée par la DARES étant plus précise, nous agrégeons une nouvelle fois par moyenne les observations de l'enquête Acemo-Covid pour obtenir les proportions de réponse pour chaque choix du questionnaire par domaine d'activité FAP 2009 (87 postes), puis nous apparions les bases entre elles. Enfin, nous supprimons les points aberrants correspondant aux secteurs qui comptent moins de 3 % de l'ensemble des travailleurs.

2.3. Les variables de l'analyse

Nous étudions la relation entre une variable illustrant les difficultés de recrutement déclarées par les entreprises et la part d'immigrés parmi les travailleurs, par secteur d'activité à différents niveaux de précision, et en introduisant des spécifications particulières sur les travailleurs au cours de l'étude.

La variable centrale de notre étude, résumée ci-après sous le terme « difficultés de recrutement », est une variable indicatrice déterminée *via* la réponse à la question « Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ? Trois réponses maximum » de l'enquête Acemo-Covid. Les choix de réponse proposés sont : « difficultés financières, gestion des questions sanitaires, difficultés d'approvisionnement, difficultés liées à l'aval, manque de personnel, manque de débouchés, fermeture ou restriction administrative d'activité, autres difficultés, aucune difficulté rencontrée ». La variable « difficultés de recrutement » vaut 1 si l'entreprise coche la réponse « manque de personnel » et 0 sinon. Une remarque possible est de s'interroger sur la différence entre les notions de « manque de personnel » et de « difficultés de recrutement » et le rapprochement direct que nous opérons. Cocher la réponse « manque de personnel » à la question ci-dessus donne lieu à une nouvelle question sur les causes de ce manque de personnel, laquelle propose une réponse sur le départ non anticipé de salariés, en plus d'une ventilation de 4 réponses selon le type de contrat de recrutement : « Difficultés à recruter en CDI/CDD de plus de 3 mois/CDD de moins de 3 mois/intérim ». Une analyse statistique rapide nous permet de constater, conjointement avec la

logique du contexte de crise, que le départ non anticipé de salariés est de loin l'explication la moins répandue, et qu'une part largement majoritaire des causes au manque de personnel est liée à des difficultés de recrutement. Comme spécifié ci-dessus, nous agrégeons la variable « difficultés de recrutement » par secteur d'activité, obtenant ainsi la proportion d'entreprises concernées par les difficultés de recrutement au sein de chaque secteur. Pour cette même question à propos des difficultés rencontrées par l'entreprise, nous utilisons la variable indicatrice associée à la réponse « difficultés financières » comme contrôle pour ce canal supplémentaire de l'impact de la crise sur le bon fonctionnement des entreprises, non lié directement aux flux migratoires.

Cette variable est confrontée dans l'ensemble de nos spécifications à la part d'immigrés au sein du secteur d'activité, calculée comme le rapport entre le nombre de travailleurs immigrés et le nombre total de travailleurs par secteur. Dans la majorité de nos spécifications, utilisant la nomenclature d'activité à 22 sous-postes, nous pondérons les secteurs d'activité par leur nombre total de travailleurs afin d'établir une relation entre nos deux variables d'intérêt davantage fidèle à la composition du marché du travail français. Les droites de régression linéaire représentées sur les figures concernées prennent en compte cette pondération. Comme spécifié en section 2.1, nous effectuons pour ces mêmes spécifications un test de robustesse de notre régression principale en utilisant la proportion d'entreprises par secteur ayant coché la réponse « Difficultés financières » de la question sur les difficultés rencontrées par l'entreprise comme contrôle de l'impact de la crise non lié au choc migratoire.

Dans notre spécification principale (section 3.1), nous étudions la relation entre la variable « difficultés de recrutement » et la part d'immigrés par secteur d'activité de grande taille (FAP 2009 : 22 sous-postes). Nous représentons ensuite (section 3.2) la même relation à un niveau sectoriel plus fin (FAP 2009 : 87 postes). Dans la section suivante (3.3), nous différencions la variable sur la part d'immigrés en spécifiant l'origine géographique des travailleurs immigrés selon trois zones : Afrique, Asie, Europe. Notre spécification suivante (section 3.4) s'appuie sur les niveaux de qualification définis préalablement en croisant la nomenclature officielle du niveau de qualification avec les portraits statistiques des métiers de la DARES. Nous étudions la relation entre difficultés de recrutement et part d'immigrés au niveau sectoriel le plus large dont nous disposons (FAP 2009 : 22 sous-postes) pour 3 niveaux de qualification : métiers très peu qualifiés (CAP/BEP ou moins), métiers peu qualifiés (Baccalauréat ou moins), et métiers qualifiés (Bac +2 ou plus). Nous représentons ensuite (section 3.5) la même relation en croisant niveau de qualification et origine géographique des travailleurs immigrés. Enfin, dans notre dernière spécification (section 3.6), nous utilisons la ventilation de la variable « difficultés de recrutement » selon le type de contrat évoquée ci-dessus, et la confrontons avec la part d'immigrés dans le secteur d'activité le plus fin (FAP 2009 : 87 postes).

Tableau 1. Statistiques descriptives des deux variables d'intérêt (en %)

	Min	Moyenne	Écart-type	Max
« Difficultés de Recrutement » (été 2021)				
– CDI	0,0	8,9	9,3	37,9
– CDD > 3 mois	0,0	3,0	4,1	19,5
– CDD < 3 mois	0,0	3,8	6,4	25,1
– Intérim	0,0	5,5	7,9	27,6
– Ensemble	0,0	15,9	11,8	48,4
Part d'Immigrés (2018)				
– Afrique	1,7	4,7	2,3	10,0
– Asie	0,5	1,9	1,5	7,9
– Europe	1,3	3,1	1,4	8,8
– Ensemble	4,1	10,1	4,5	22,6

Lecture : Toutes ces statistiques ont été réalisées sur la base des données agrégées par secteur d'activité FAP 2009 – 87 postes. Elles ne prennent donc pas en compte de pondération reflétant le nombre de travailleurs dans chaque secteur d'activité. Exemple : la part moyenne d'immigrés parmi les travailleurs au sein d'un secteur d'activité est 10,1 %.

Sources : INSEE (Recensement 2018) et DARES (Enquête Acemo-Covid 2021).

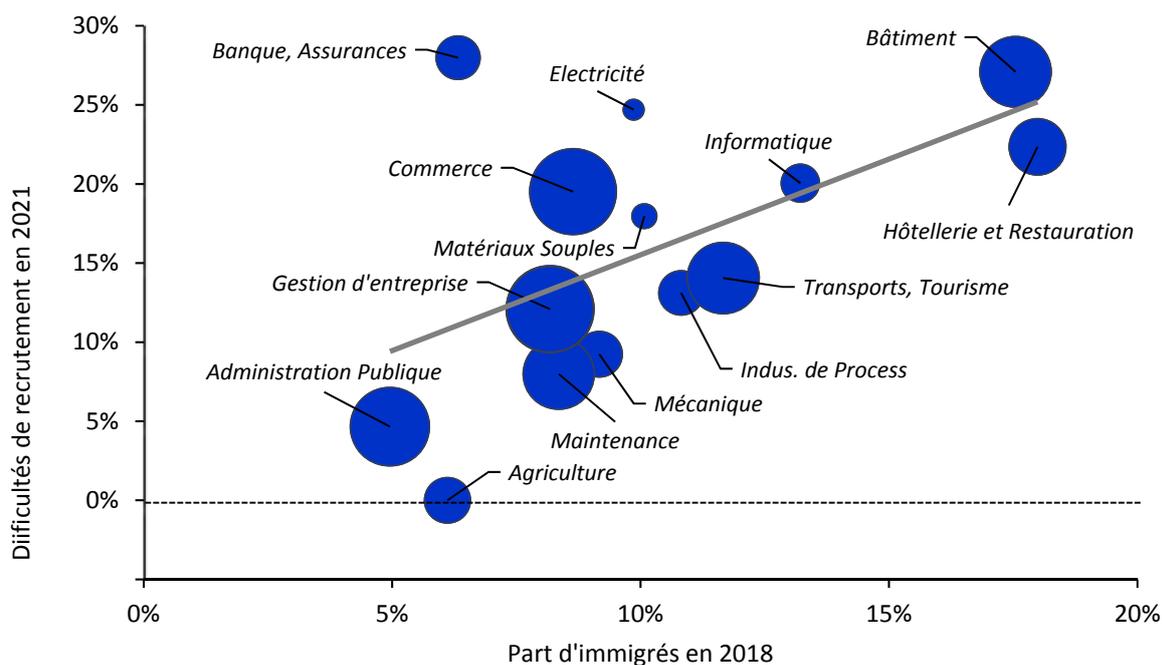
3. Résultats

Graphiquement, notre analyse nous conduit à représenter sur un repère orthonormé des nuages de points représentant de manière alternative des secteurs d'activité ou des types de qualification. L'axe des ordonnées correspond à la proportion d'entreprises déclarant rencontrer des difficultés de recrutement à l'été 2021 et l'axe des abscisses correspond à la part des travailleurs immigrés parmi les emplois occupés avant la crise, en 2018. La taille des cercles est proportionnelle à la part que représentent les effectifs du secteur dans l'emploi salarié total.

3.1. Résultat principal

Notre première analyse au niveau sectoriel indique la présence d'une corrélation positive entre recours aux travailleurs immigrés et difficultés de recrutement. On observe en effet que les secteurs les plus concernés par le recours aux travailleurs immigrés figurent également parmi ceux dont les entreprises éprouvent le plus de difficultés de recrutement. C'est par exemple le cas du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration, des transports et du tourisme et de l'informatique. Le coefficient de régression linéaire que l'on obtient pour cette relation est égal à 1,34 (statistiquement significatif au sein de 1 %) et il est même consolidé (1,36 statistiquement significatif au sein de 1 %) lorsque l'on contrôle les difficultés de recrutement par les difficultés financières.

Graphique 1. Travailleurs immigrés (2018) et difficultés de recrutement (2021) par secteur d'activité



Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Il est également possible de se livrer à une autre lecture de ce graphique. Le fait qu'il n'y ait aucune observation dans la partie inférieure droite du graphique va à l'encontre d'une idée reçue selon laquelle les travailleurs immigrés concurrencent frontalement et fortement les travailleurs nationaux. La présence d'observations dans cette zone, que l'on pourrait qualifier de zone de substituabilité forte, indiquerait qu'il y a des secteurs dans lesquels l'immigration est traditionnellement importante alors qu'elle ne souffre d'aucune difficulté de recrutement à l'heure actuelle. Cela n'est pas le cas aujourd'hui en France.

À l'inverse, la zone supérieure gauche, qui par symétrie correspond à une zone de complémentarité forte, comprend plusieurs observations. Cela signifie qu'il y a des secteurs sous tension pour lesquels le soutien

des travailleurs immigrés n'est pas suffisant. Il serait ainsi certainement utile de faire davantage appel à l'immigration pour pourvoir des postes dans les secteurs de la banque/assurance, de l'électricité et, dans une moindre mesure, du commerce.

On peut noter que les secteurs en question ici connaissent pour la plupart des difficultés systématiques de recrutement, comme le montre une étude au long cours (Grobon *et al.*, 2021), en particulier le secteur de la construction. Les difficultés de recrutement dans les domaines de l'hôtellerie-restauration sont cependant plus nouvelles. Plusieurs mécanismes peuvent être invoqués pour expliquer l'apparition ou la persistance de difficultés de recrutement dans certains secteurs. Ces travaux décrivent ainsi plusieurs sources possibles de tension :

- des mécanismes de protection sociale peu incitatifs qui limitent l'offre de travail ;
- des inadéquations géographiques (*geographical mismatch*) ;
- une inadéquation des compétences (*skill mismatch*) entre demande et offre de travail ;
- un manque d'attractivité (conditions de travail ou salaires dégradées) ;
- des déséquilibres dans l'intensité des embauches.

Les tensions observées en France à l'issue des différents confinements, sur plusieurs secteurs, peuvent en partie s'expliquer par le dernier facteur : alors que l'activité redémarrerait fortement, toutes les entreprises ont cherché à embaucher en même temps. Toutefois, ces effets sont normalement transitoires et durent quelques semaines. La première source de tension est limitée en France : les revenus de remplacement ne sont pas particulièrement élevés, et surtout des dispositifs incitatifs ont été mis en place *via* la prime d'activité et les dispositifs d'activité réduite. Les trois autres explications (*geographical* et *skill mismatch* et manque d'attractivité) sont en revanche plus directement en lien avec la question que l'on se pose. Comme le montrent Auriol et Rapoport (2021), l'offre de travail des immigrés complète en partie celle des travailleurs natifs, en particulier s'agissant des qualifications et de la pénibilité des emplois. Les secteurs de la construction par exemple connaissent des tensions parce qu'ils présentent à la fois des conditions de travail qui peuvent être difficiles, une certaine inadéquation formation-emploi qui entraîne des pénuries de certaines qualifications et des embauches intenses (Niang et Vroylandt, 2020). Une étude concernant les métiers des immigrés (DARES, 2021) confirme ainsi leur surreprésentation dans les métiers des services aux particuliers, de l'hôtellerie-restauration et alimentation et dans les métiers du secteur BTP⁽³⁾. Alors qu'on peut supposer que les flux de travailleurs venus de l'étranger permettraient, avant la crise, d'atténuer ces tensions, leur brusque ralentissement dû au contexte sanitaire peut expliquer leur aggravation à l'été 2021 en particulier pour les secteurs souffrant d'inadéquations des compétences et de conditions de travail dégradées. Il est aussi possible que le faible flux de travailleurs immigrés soit une des problématiques rencontrées par le secteur de l'hôtellerie-restauration, à laquelle s'ajoute le facteur d'intensité des embauches qui a fait suite à la réouverture simultanée de tous les établissements.

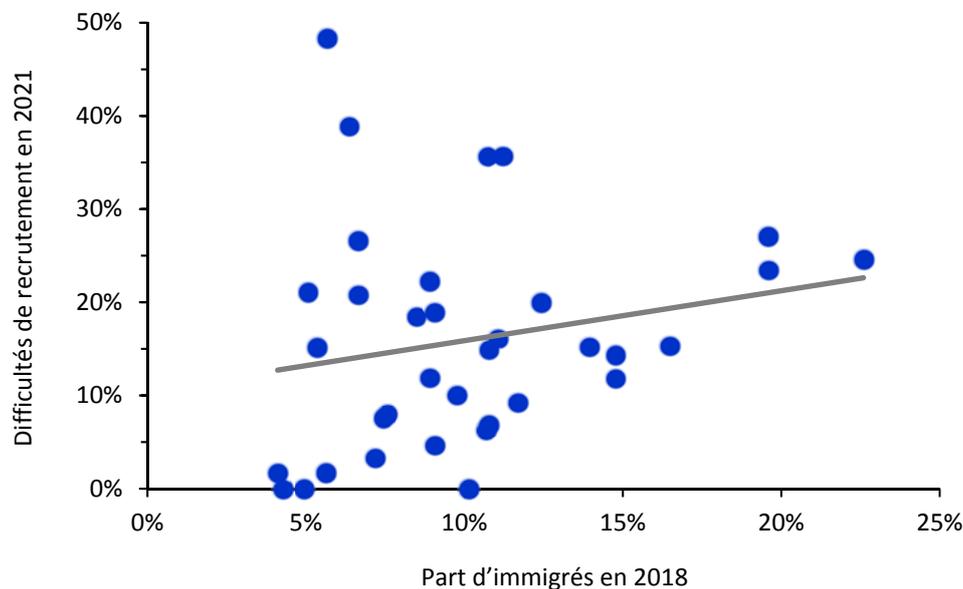
3.2. Répartition par secteurs

Analyser cette relation à un niveau plus fin de secteurs d'activité confirme la relation croissante établie précédemment. Le graphique 2 confirme ainsi que, d'une part, aucun secteur n'emploie que des nationaux, les travailleurs immigrés sont présents dans l'ensemble des secteurs économiques et, d'autre part, que cette relation est bien tirée par les secteurs ayant à la fois de fortes difficultés de recrutement et

(3) On peut noter également que ce sont des secteurs qui font appel aux travailleurs européens détachés. Les travailleurs détachés au sein de l'Union européenne sont en effet surreprésentés dans ces secteurs en tension, notamment dans l'industrie et le BTP, même si l'agriculture reste le principal secteur ayant recours à ce type de travail. Nous ne sommes pas en mesure de les faire apparaître car les données de recensement ne permettent pas de les identifier. Cependant, d'après une étude récente de la DARES (2021), ils représentent 1,6 % des emplois dans la construction, et 0,7 % dans l'industrie, ce qui s'avère relativement faible par rapport à la part des travailleurs immigrés dans ces mêmes secteurs.

employant, en période pré-crise, une part importante d'immigrés parmi leur main d'œuvre. On retrouve également dans la partie nord-ouest du cadran un nombre important de secteurs déclarant les plus grandes difficultés de recrutement (jusqu'à près de 50 % des entreprises déclarant avoir des difficultés) et de faibles taux d'immigrés parmi la main d'œuvre totale.

Graphique 2. Difficultés de recrutement et part d'immigrés (nomenclature NAF2 niveau 3)



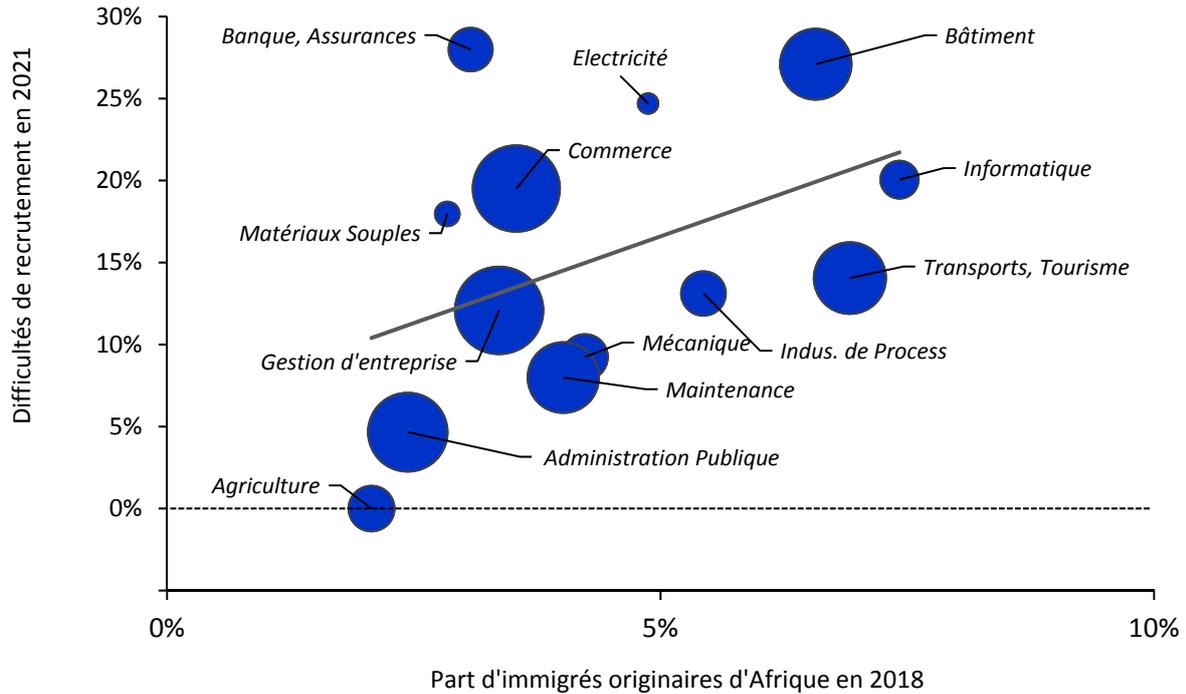
Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

3.3. Répartition par secteurs et origine géographique

Une fois posé le constat d'un effet potentiel de l'arrêt brutal des flux migratoires sur le bon fonctionnement de certaines entreprises, on peut s'interroger plus en détail sur les segments du marché qui condensent d'autant plus cette relation entre difficultés de recrutement et part d'immigrés parmi la main d'œuvre. On s'intéresse dans cette section à l'origine géographique des immigrés. Nous nous concentrons sur trois origines géographiques : l'origine européenne, asiatique ou africaine des immigrés. Les effectifs nés dans les pays des continents américains et océaniques sont trop faibles pour obtenir des résultats robustes une fois ventilés par secteurs.

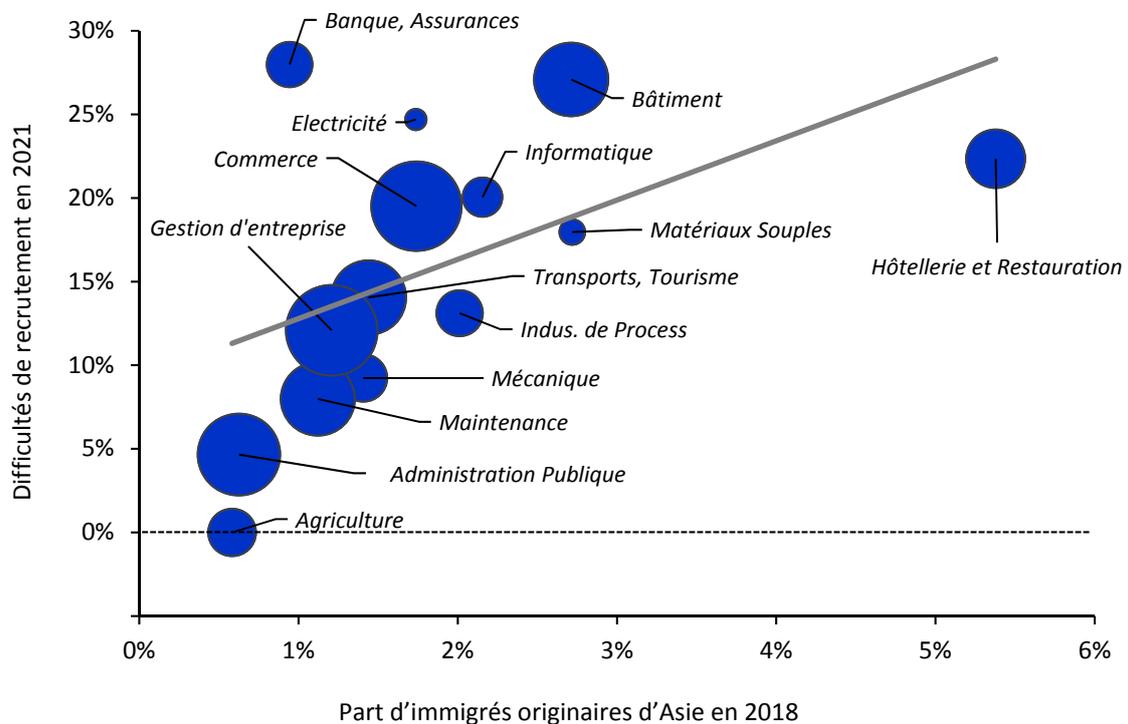
Il apparaît à première vue que plusieurs secteurs présentent des parts relativement élevées de travailleurs d'origine africaine (hôtellerie-restauration, bâtiment mais également le secteur du transport et du tourisme et de l'informatique dont plus de 5 % des travailleurs sont originaires du continent africain). Les travailleurs d'origine asiatique sont davantage concentrés dans les secteurs de l'hôtellerie restauration et les travailleurs d'origine européenne dans les secteurs du bâtiment. Au vu des restrictions plus importantes sur la mobilité pour les ressortissants non européens (notamment dans la durée), les secteurs recrutant des immigrés asiatiques et africains peuvent connaître de plus grandes difficultés. On observe ainsi une relation importante entre difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés au sein du secteur du bâtiment qui est celui qui, hors période de crise sanitaire, présentait l'une des plus hautes parts d'immigrés d'origine européenne et africaine parmi la main d'œuvre totale. C'est également un secteur important en taille et intensif en main d'œuvre, et qui, s'il a pu souffrir de contraintes administratives lors des premières semaines de la crise sanitaire, se voit aujourd'hui limité dans son recrutement. Le second secteur d'intérêt est celui de l'hôtellerie-restauration, qui concentre un nombre important d'entreprises déclarant des difficultés de recrutement. Dans le même temps, il présente la plus grande part d'immigrés d'origine africaine et asiatique, deux continents dont les flux migratoires ont pu être les plus impactés par les mesures sanitaires.

Graphique 3. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés par secteur, en fonction du continent d'origine des immigrés : Afrique



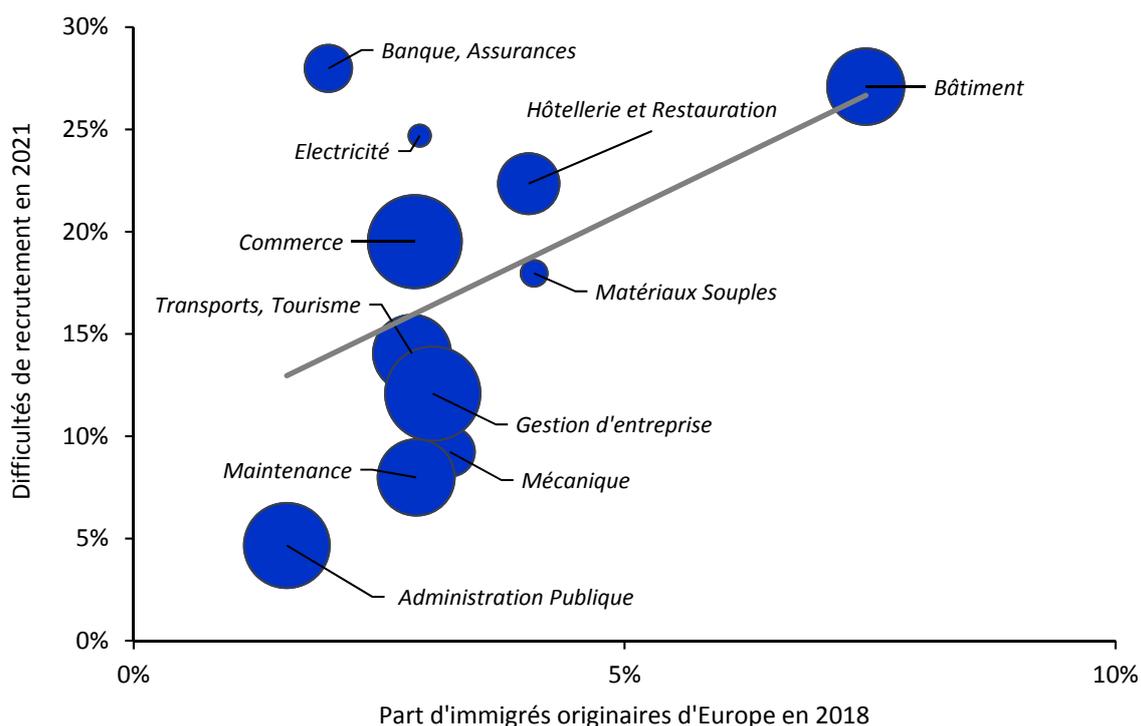
Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Graphique 4. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés par secteur, en fonction du continent d'origine des immigrés : Asie



Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Graphique 5. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés par secteur, en fonction du continent d'origine des immigrés : Europe

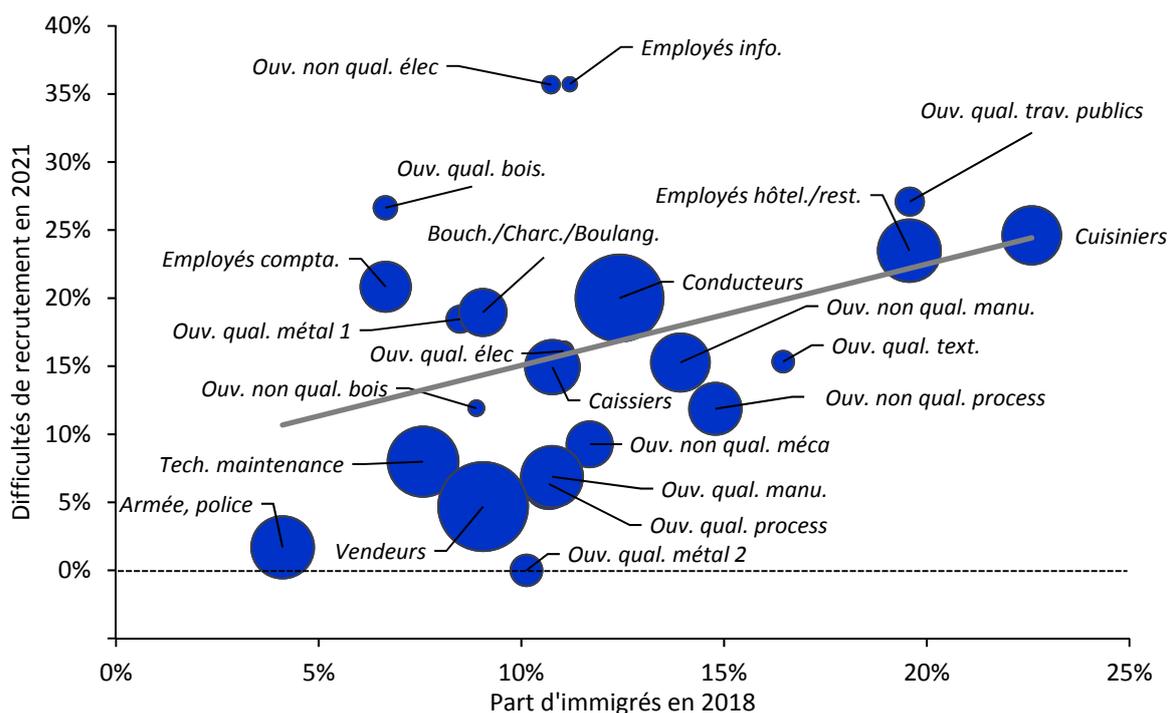


Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

3.4. Répartition par types de qualification

On peut se prêter au même exercice en prenant en compte non plus l'origine des immigrés travaillant dans les différents secteurs mais le niveau de qualification des activités. En cohérence avec les constats dressés par la *Note du CAE* quant au niveau de qualification relativement faible de la population immigrée en France (Auriol et Rapoport, 2021), les métiers requérant peu de qualification sont également ceux qui concentrent les parts d'immigrés les plus élevées. Parmi les métiers peu qualifiés, les cuisiniers, les ouvriers en travaux publics et les employés de l'hôtellerie restauration présentent à la fois une part élevée de travailleurs immigrés pré-crise (plus d'un travailleur sur cinq) et concentrent les difficultés de recrutement (plus d'une entreprise sur quatre déclare des difficultés de recrutement sur ces postes). On peut noter par ailleurs que pour deux métiers particuliers (ouvrier électricien et employé informatique) de très fortes difficultés de recrutement sont déclarées par les entreprises, et la part des travailleurs immigrés n'y est pas très élevée, faisant écho aux possibilités de renforcer les possibilités de recrutement *via* l'augmentation de l'offre de travail de travailleurs immigrés. En miroir, les métiers plus qualifiés qui présentent des problèmes de recrutement à l'été 2021 ne sont pas significativement corrélés avec la part d'immigrés travaillant dans ces métiers avant la crise. On peut noter ici également que le secteur bancaire est celui qui présente les plus hauts taux de difficultés de recrutement.

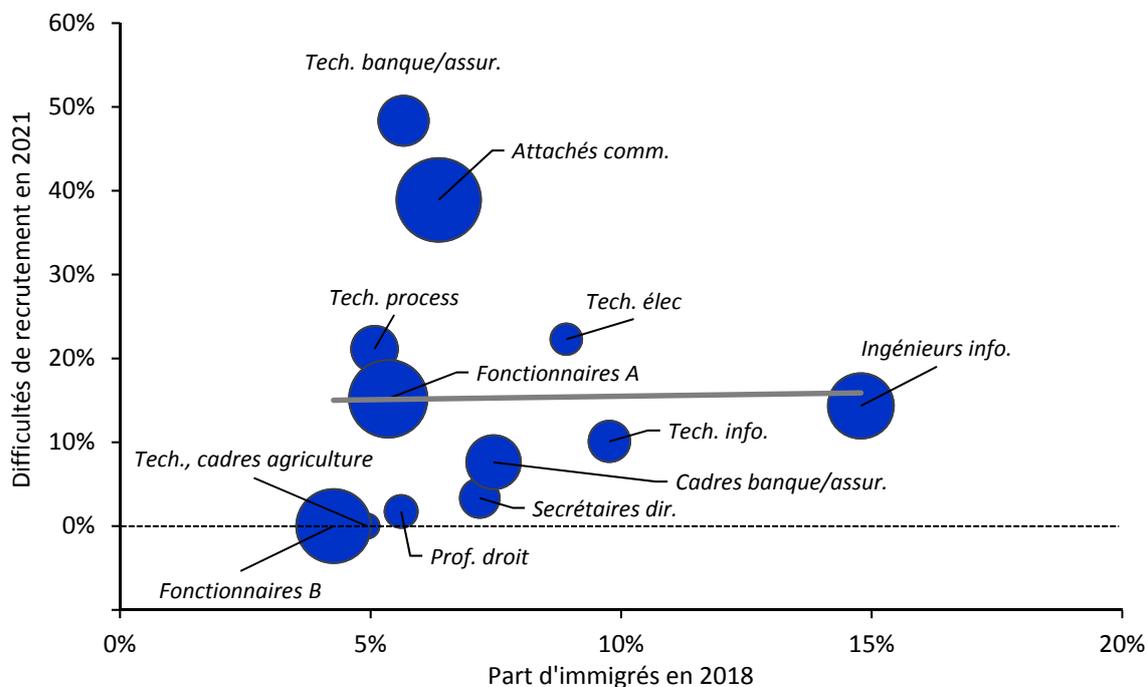
Graphique 6. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés par secteur, selon le niveau de qualification des emplois : métiers peu qualifiés



Lecture : Les métiers peu qualifiés requièrent un diplôme niveau Bac ou moins.

Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Graphique 7. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés par secteur, selon le niveau de qualification des emplois : métiers qualifiés



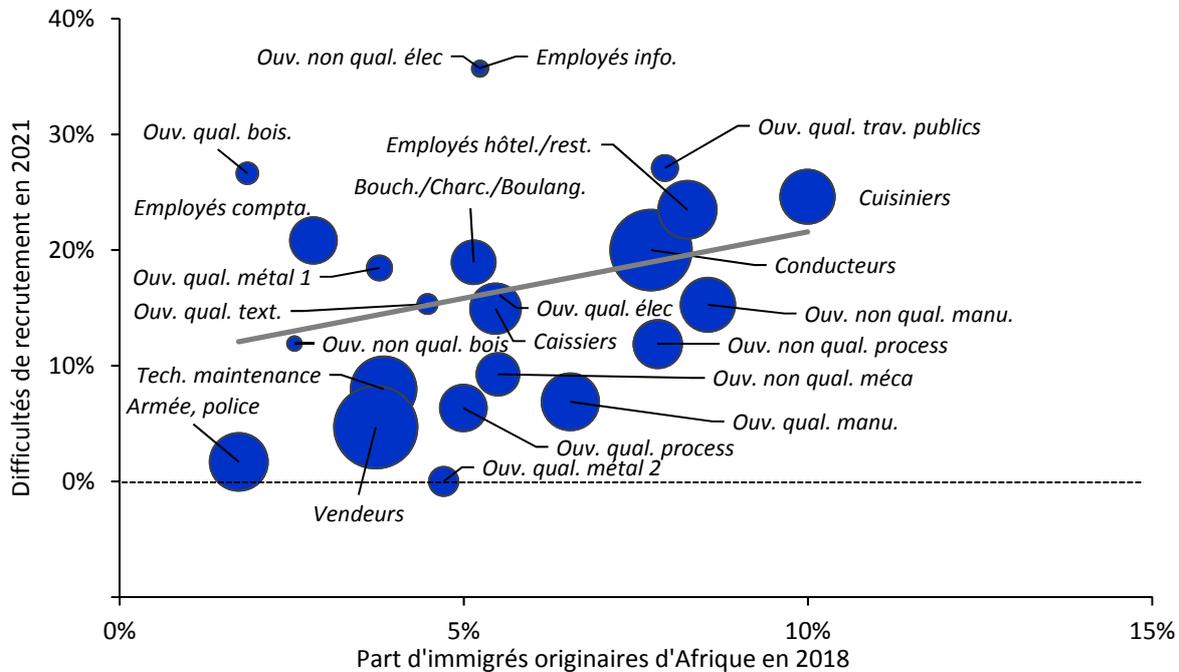
Lecture : Les métiers qualifiés requièrent un diplôme de niveau Bac +2 ou plus.

Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

3.5. Répartition par types de qualification et origine géographique

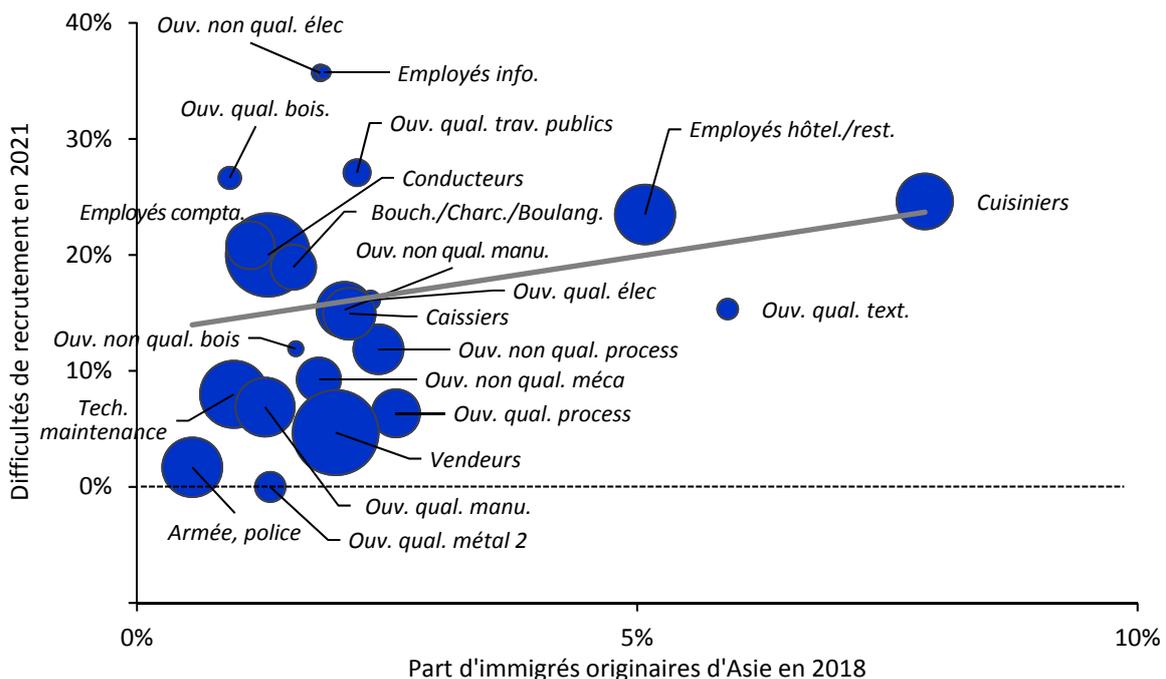
L'analyse de cette même relation en croisant les métiers par qualification et l'origine géographique confirme les observations formulées ci-dessus. On retrouve, parmi les métiers présentant le plus de difficultés de recrutement, les métiers peu qualifiés dont la part d'immigrés pré crise originaire des continents africain et asiatique est la plus élevée : cuisiniers, ouvriers du bâtiment, conducteurs et employés du secteur l'hôtellerie restauration. La relation statistique positive et significative concernant les immigrés originaires d'Europe est à elle seule tirée par le métier des ouvriers qualifiés du secteur BTP.

Graphique 8. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés originaires d'Afrique par secteurs, selon le niveau de qualification des emplois : métiers peu qualifiés



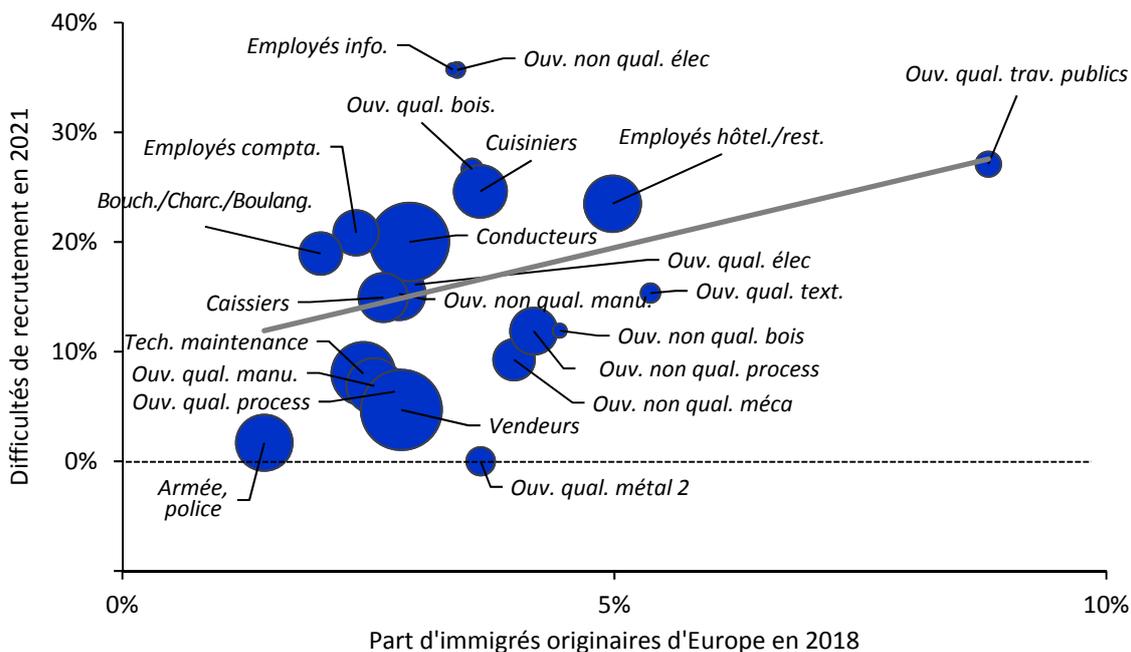
Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Graphique 9. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés originaires d'Asie par secteurs, selon le niveau de qualification des emplois : métiers peu qualifiés



Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

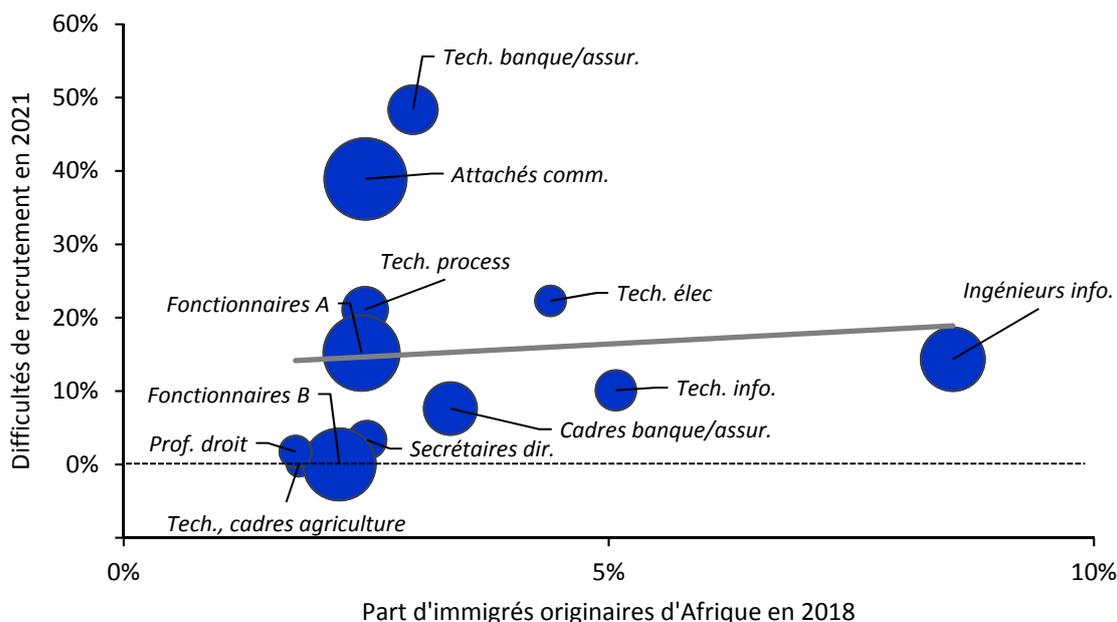
Graphique 10. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés originaires d'Europe par secteurs, selon le niveau de qualification des emplois : métiers peu qualifiés



Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

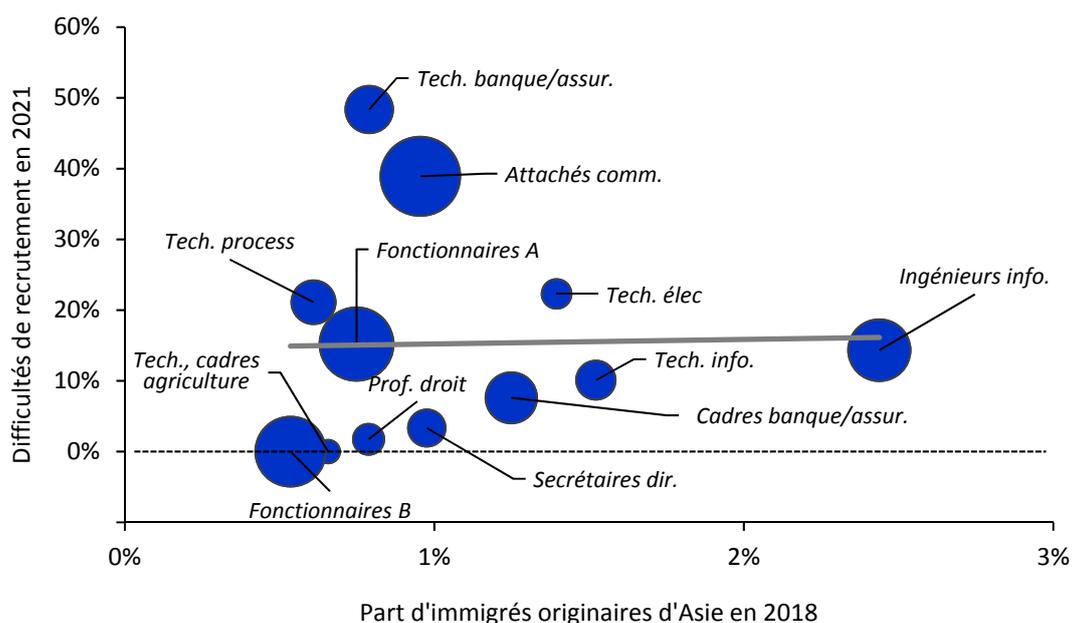
Concernant les métiers requérant davantage de diplômes, la relation demeure non significative, quelle que soit l'origine des immigrés qui travaillaient dans ces secteurs en 2018.

Graphique 11. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés originaires d'Afrique par secteur, selon le niveau de qualification des emplois : métiers qualifiés



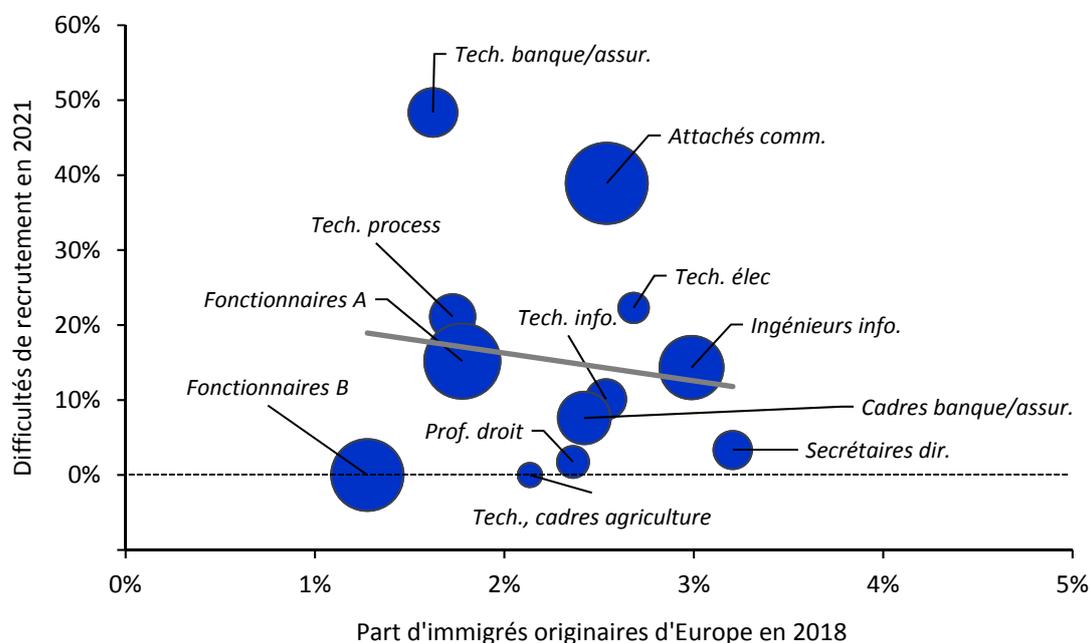
Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Graphique 12. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés originaires d'Asie par secteur, selon le niveau de qualification des emplois : métiers qualifiés



Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Graphique 13. Difficultés de recrutement et part de travailleurs immigrés originaires d'Europe par secteur, selon le niveau de qualification des emplois : métiers qualifiés



Sources : Calculs réalisés à partir des résultats d'enquête Flash Acemo-Covid (DARES) et Recensement de la population 2018 (INSEE).

Tableau 2. Récapitulatif des régressions linéaires de la proportion d'entreprises ayant des difficultés de recrutement sur la part d'immigrés

	Sans contrôle	Avec contrôle
Général	1,34(**)	1,36(**)
Par origine géographique des immigrés		
– Afrique	2,44(*)	2,44(*)
– Asie	4,25(*)	4,23(*)
– Europe	3,07(*)	3,36
Par niveau de qualification		
– Peu qualifiés	1,10(**)	1,11(**)
– Qualifiés	- 0,094	- 0,09

Lecture : Nous ne montrons dans ce tableau récapitulatif que le coefficient central de la régression β , et le niveau de significativité caractérisé par le nombre d'étoiles : (***) $p < 0,001$; (**) $p < 0,01$; (*) : $p < 0,05$, p étant la p -valeur.

La colonne « Sans contrôle » contient les coefficients obtenus par une régression linéaire simple, et la colonne « Avec contrôle » contient les coefficients associés à la spécification incluant un contrôle sur les difficultés financières au sein du secteur.

Source : Auteurs.

4. Conclusion

L'analyse des données de l'enquête Acemo-Covid en fonction du secteur, combinée à un indicateur de la participation de la main d'œuvre immigrée à ces mêmes secteurs, indique la présence d'une corrélation positive entre recours aux travailleurs immigrés et difficultés de recrutement. On observe en effet que les secteurs les plus concernés par le recours aux travailleurs immigrés en période pré-crise figurent également parmi ceux dont les entreprises éprouvent le plus de difficultés de recrutement. C'est par exemple le cas du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration, des transports et du tourisme et de l'informatique. En particulier, les métiers pénibles, aux contrats précaires, et au niveau de qualification relativement faible sont concernés au premier chef par cette double caractéristique. La chute observée de l'immigration, notamment de l'immigration professionnelle, peut expliquer en partie ce surcroît de difficultés de recrutement qui pénalise la reprise économique, aux côtés d'autres explications comme l'incertitude vis-à-vis de la situation sanitaire, ou une intensité des embauches très intense une fois les principales mesures sanitaires levées. Des analyses plus complètes pourront être menées au fur et à mesure que seront mieux connues les répercussions de la crise à la fois sur les difficultés rencontrées par les entreprises et sur les flux migratoires. Celles-ci permettront potentiellement d'informer davantage les dynamiques de complémentarité entre les travailleurs immigrés et natifs sur le marché de l'emploi français.

Références bibliographiques

Alonso J.A. (2011) : « International Migration and Development: A Review in Light of the Crisis », *CDP Background Paper*, n° 11.

Auriol E. et H. Rapoport (2021) : « L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance », *Note du CAE*, n° 67, novembre.

Code du Travail (2019) : *Cadre national des certifications professionnelles*, Article 2, Décret n° 2019-14 du 8 janvier.

Commission Européenne (2017) : « Taux de diplômés de l'enseignement supérieur », *Fiches thématiques du Semestre européen*.

Cortes P. et J. Tessada (2011) : « Low-Skilled Immigration and the Labor Supply of Highly Skilled Women », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 3, n° 3.

Grobon S., I. Ramajo et D. Roucher (2021) : « Quelle relation entre difficultés de recrutement et taux de chômage ? », *Autres publications DARES*, octobre.

DARES (2016) : *Portraits statistiques des métiers, 1982-2014*.

DARES (2021) : « Qui sont les travailleurs détachés en France », *Analyses*, n° 34, juin.

DARES (2021) : « Quels sont les métiers des immigrés ? », *Analyses*, n° 36, juillet.

Direction générale des étrangers en France (DGEF) (2020) : *Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française*, Les chiffres clefs, DGEF, Département des statistiques, des études et de la documentation, 12 juin.

INSEE (2021) : *Enquêtes mensuelles de conjoncture dans l'industrie du bâtiment et des services*.

Niang M. et T. Vroylandt (2020) : « Les tensions sur le marché du travail en 2019 », *DARES Résultats*, n° 032, octobre.

Orrenius P.M. et M. Zavodny (2009) : « Tied to the Business Cycle: How Immigrants Fare in Good and Bad Economic Times », *Migration Policy Institute*, novembre.